

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2024-A-081 établissant la liste d'aptitude au grade de conseiller socio-éducatif au titre de la promotion interne

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.452-24, L.523-1 et L.523-5 ;

VU le décret n°2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

CONSIDERANT que le nombre de recrutement ouvrant droit à une nomination au titre de la promotion interne n'a pas été atteint pendant une période d'au moins 2 ans, un fonctionnaire peut être inscrit sur la liste d'aptitude si au moins 1 recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller socio-éducatif au titre de la promotion interne 2024 est arrêtée ainsi qu'il suit :

AGENT	COLLECTIVITE	DATE LIMITE VALIDITE
RAYNAL Sophie	CCAS DE CASTRIES	31/10/2026

Article 2 : Le présent arrêté et l'annexe sont transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault et affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) et sur le site internet de l'établissement.

Fait à Montpellier,

Le 31/10/2024.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le

ID : 034-283400521-20241031-2024_A_081-AR



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 31/10/2024 et de sa publication le 31/10/2024.